

SOMMAIRE

Présentation :	
Du revenu social ; au-delà de l'aide, la citoyenneté ?	1
L'allocation universelle par le collectif Charles Fourier	11
Quelle stratégie contre la pauvreté ? Du salaire minimum garanti à l'allocation universelle par Philippe De Ville et Philippe Van Parijs	19
Allocation universelle : version de droite et version de gauche par André Gorz	31
L'allocation universelle, voie directe du capitalisme au communisme ? Résumé d'un débat par Alain Caillé	41
Le revenu minimum garanti : propositions et pratiques par Denis Clerc	45
Que font les pays comparables à la France ? par Jean-Marie Anglade	55
Notes en vue d'un plaidoyer pour une citoyenneté non Utilitariste. Réflexions sur le thème de l'allocation universelle par Alain Caillé	61
Revenu minimum garanti ; une proposition irréaliste ? par Ahmet Insel	85
The Thin Man – L'homme ténu : de la vie et de l'amour par temps de libéralisme par Wolfgang Fach et Giovanna Procacci	101
Intègre-toi, tu seras protégé... par Yolande Bennarosh	133
Louis Dumont : sociologie du tout social ou pensée de l'ordre ? par Philippe Gottraux	153
Livres reçus et notes de lecture par Alain Caillé et Ahmet Insel	180

Ce fichier constitue la version numérique du *Bulletin du MAUSS* n° 23
Numérisation réalisée en 2014 par INGED, L'Ingénierie éditoriale,
76840 Hénouville, avec le concours du Centre national du Livre (CNL).
ISBN numérique : 978-2-914819-63-3



Édition originale : septembre 1987
N° d'inscription à la commission paritaire : 64 558
ISSN : 0294-4278
Dépôt légal : 48612

DU REVENU SOCIAL AU-DELA DE L'AIDE, LA CITOYENNETÉ ?

PRÉSENTATION

Vivons-nous dans « la meilleure société qui ait jamais existé, la plus juste, la plus humaine, la plus égalitaire ? » Tel était, à partir d'une phrase de Popper, l'objet de la réflexion du MAUSS lors de sa réunion du 20 juin dernier. Les réponses, on s'en doute, furent aussi variées que mitigées. Certains pensaient, plus ou moins explicitement, que sans être la meilleure, elle était sans doute la moins pire. D'autres, comme on pouvait s'y attendre, estimaient que tout dépend de l'acception qu'on donne à « juste », « humain » et « égalitaire ». D'autres ou les mêmes, enfin, se refusant à tout jugement évaluatif, ne voyaient dans la phrase de Popper que la confirmation de l'hégémonie mégalomaniacque exercée par l'Occident rationaliste sur les reste du monde. La discussion fut animée. Les propos étaient vifs, chaleureux, intelligents et érudits. Mais, au moins chez l'auteur de ces lignes, l'impression qui domina en définitive fut celle, frustrante, de l'impuissance. Tout le monde semblait penser au fond de soi-même que, quelle que puisse être la réponse à la question, elle serait de peu d'importance pratique car, plutôt qu'en termes de bon ou de mauvais, notre société était à penser sous le signe de l'inéluctable. S'il fallait résumer d'un mot, en effet, le sentiment qui régit l'esprit de la période actuelle, ce serait probablement celui de l'inéluctabilité. C'est ce sentiment d'inéluctabilité qui marque les plus pertinentes analyses récentes du phénomène technicien. La technique, désormais, fonctionne toute seule, montre-t-on. Elle est au-delà du bien et du mal, de l'utile ou de l'inutile, du rentable ou du ruineux. La seule certitude qui demeure est que si une chose est techniquement faisable, elle sera réalisée quelle que soit son immoralité, son inutilité ou son coût. Et la chose est vraie non seulement de la technique industrielle, mais aussi des techniques de la pensée et des techniques esthétiques. Tout ce qui est réalisable picturalement, architectu-

ralement, sculpturalement ou musicalement sera réalisé ; tout ce qui est techniquement pensable sera pensé. Jusqu'à l'absolue insignifiance. Dans l'ordre économique, l'inéluctabilité est devenue la banalité de base. Reconversions industrielles, licenciements et accroissement du chômage sont devenus aussi inéluctables que la concentration des entreprises et l'accroissement des hauts salaires (à la télévision ou ailleurs). Et d'autant plus inéluctables que les économies nationales ne sont plus maîtresses d'elles-mêmes, à supposer qu'elles l'aient jamais été et qu'elles existent encore, puisque tout ce qui est produit ici est ou sera produit également ailleurs. Le corollaire inéluctable de cette montée en puissance de l'inéluctabilité est l'évanouissement du politique. La gauche succède à la droite comme le jour à la nuit, à moins que ce ne soit le contraire. Une pincée de social par-là, une bouffée de dérégulation par ci ; sans compter la spécialité bien française du jeu des nationalisations-dénationalisations-renationalisations. Changements et alternances aux effets non négligeables. Mais dont le caractère réglé et presque mécanique interdit de penser qu'ils témoignent de la pérennité d'un espace du politique si, par politique on entend cette marge d'indétermination, et donc de liberté à partir de laquelle se structurent les sociétés humaines, et si on associe à l'idée de débat politique la visée d'édifier un monde proprement humain au-delà de la sphère de la nécessité et de l'inéluctabilité. Dans ces conditions, il convient de ne pas trop s'étonner de la vague du narcissisme et de repli sur le domaine de l'intimité et de la famille. Face à la montée de l'inéluctable chacun tente de tirer le bon numéro ou qu'à tout le moins, même si on ne désire pas outre mesure figurer parmi les heureux gagnants, on ne sera pas du côté des perdants, ces chômeurs, ces marginaux et ces exclus en tous genres qui ressemblent de plus en plus à des victimes expiatoires offertes en pâture au Moloch à traits d'inéluctable. Et, certes, nos sociétés occidentales ne sont pas totalitaires, au moins au sens classique du terme. Les libertés formelles, qui ne sont pas que formelles (cf. Lefort) y sont grosso modo préservées, ce qui est essentiel. Mais démocratiques ? Ouvertes au débat politique ?

Rien, sans doute, ne permet mieux de mesurer le déclin du débat politique que le silence fait autour de la montée du chômage, de la nouvelle pauvreté et de la nouvelle exclusion. Comme si tous

ces petits ennuis allaient bientôt disparaître d'eux-mêmes pour peu qu'on affecte de les ignorer. Là encore, la société française témoigne d'une originalité foncière : sa capacité de silence. Non que rien ne soit fait pour secourir les plus démunis. Mais tout se gère à coups de mesures administratives, au coup par coup, à l'abri du débat d'idées¹. Mesures strictement techniques pour pallier les ratés de la machinerie technicienne. Dans les pays d'Europe du Nord (Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Belgique, etc.) existe une forme ou une autre de revenu minimum garanti qui, fixant institutionnellement un plancher à la misère, témoigne d'un degré minimum de conscience sociale et éthique. L'article de J. ANGLADE² apporte sur ce point les informations de base. Denis CLERC³ expose les avantages et les inconvénients des différentes formules expérimentées ou envisagées de revenu minimum garanti. D'une manière ou d'une autre, elles cristallisent l'idée d'impôt négatif émise par l'ultra-libéral Milton Friedman en vue de tailler à vif dans le maquis du welfare, de supprimer des cohortes entières de travailleurs sociaux et de simplifier la gestion de la misère. Rappelons deux inconvénients majeurs et étroitement liés de la formule : l'impôt négatif aboutit à taxer à 100 % tout gain obtenu pour un travail quelconque (puisque le montant de l'aide versée est diminué de celui du gain réalisé) et donc à enfermer ses bénéficiaires dans le cercle vicieux de la misère et du chômage. Les expériences, américaines notamment, ont témoigné abondamment de ces effets pervers⁴.

Il y a là une difficulté technique considérable. Mais qu'on ne saurait isoler du problème politique, car toutes les contradictions se condensent sur la question du statut symbolique que revêtent l'aide sociale et le revenu minimum garanti. De ce point de vue de l'auteur qu'il importe le plus de discuter est probablement John

1 En sens contraire, il convient de rappeler l'adoption par le Conseil Économique et Social du rapport de J. Wrésinski, animateur du mouvement Aide à Toute Détresse, qui plaide pour l'instauration d'un revenu familial minimum garanti. Au nom des Droits de l'Homme. Mais qui suit les débats du Conseil Économique et Social ?

2 Nous remercions la revue Quart Monde (Dir. J. Wrésinski) de nous avoir autorisés à reproduire cet article paru dans son numéro 123, Printemps 1987.

3 Dans un article primitivement paru dans « Alternatives Économiques » de janvier 1987.

4 Que les lecteurs de K. Polanyi auraient pu aisément prévoir. On pourrait les baptiser du nom d'effets Speenhamland.

Rawls, dont la Théorie de la Justice est parue récemment en France (Seuil), puisque celui-ci pose fermement un principe essentiel à la discussion ; celui que le degré de justice d'une société ne saurait être apprécié qu'en fonction du sort qui est réservé aux plus démunis. En effet, explique-t-il, au moment où est scellé le pacte social primordial dont il faut bien imaginer l'existence fictive si l'on veut pouvoir décider de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas, au moment où n'est pas encore levé le « voile d'ignorance », celui qui maintient chaque sujet dans l'ignorance de la place concrète qu'il occupera effectivement dans la société lorsque le jeu aura commencé pour de bon, personne ne peut raisonner autrement qu'en cherchant à se prémunir face au risque d'occuper la position la pire. La seule solution à la fois rationnelle et juste est donc de chercher à faire en sorte que la situation la pire le soit le moins possible (maximin). Les inégalités sont justes pour autant qu'elles contribuent à l'amélioration de la situation des plus pauvres. On conçoit l'ambiguïté du propos sur laquelle insistent Wolfgang FACH et Giovanna PROCACCI, dans leur présentation critique du débat qui a suivi aux Etats-Unis la parution de l'ouvrage de J. Rawls. L'idée que la justice doit être définie du point de vue de ceux qui reçoivent le moins ne s'inverse-t-elle pas dans une sorte de sur-légitimation paroxystique de l'ordre libéral qui, en quelque sorte, se rachèterait et se parachèverait en achetant les pauvres que son fonctionnement même engendre de manière chronique ? Dans une inspiration similaire, Yolande BENNAROSH montre comment toutes les formes d'aide sociale pratiquées jusqu'alors ont fonctionné dans le cadre d'un imaginaire utilitariste et opérationnaliste qui n'entend accorder de l'aide qu'à ceux qui acceptent *volens nolens* de célébrer le culte des valeurs d'efficacité et de travail qui régissent la société moderne. Elle termine son texte par quelques considérations fort dubitatives sur le projet d'allocation universelle dont la présentation et la discussion occupe une bonne part de ce numéro.

D'emblée ce projet se présente comme une alternative radicale à toutes les formes d'aide sociale existantes, ne serait-ce que parce qu'il se veut autre chose qu'une forme d'aide sociale. Il consiste à proposer d'octroyer à toute personne un revenu de base indépendant des autres ressources dont elle peut disposer et à financer cet

octroi par la suppression des aides existant actuellement. Dans sa radicalité brute le projet est original. Il émane d'un groupe belge, le collectif Charles Fourier⁵, et a déjà fait l'objet d'importantes discussions en Europe et aux Etats-Unis. Nous reproduisons ici certains textes parus dans le numéro que « La Revue Nouvelle » a consacré, à ce thème. L'avantage technique, considérable, de l'AU, sur l'impôt négatif réside dans le fait qu'elle est cumulable avec d'autres revenus, qu'elle n'est donc pas taxée à 100 % et qu'elle n'enferme pas dans la trappe du chômage et de l'indigence. Dans leur article, assez technique, Philippe De VILLE et Philippe Van PARUS tentent de montrer qu'à cet effet socialement souhaitable devraient s'associer, vraisemblablement, des effets économiques également positifs. Ne supprimant pas l'incitation au travail, à l'encontre des autres formules de revenu garanti, l'AU entraîne une élévation du revenu global. Dans certaines conditions, elle requiert donc « un taux d'imposition moindre que celui qui est requis par une allocation complémentaire garantissant le même revenu minimum ». La perspective de ces effets positifs ne semble pas avoir suffi à séduire les critiques, nombreux, du projet. Alain CAILLE résume ici le débat mené dans la revue « Theory and Society » à l'occasion d'un texte quelque peu provocateur de Robert J. Van der Veen et Philippe Van Parijs expliquant que l'instauration de l'AU pourrait constituer une voie directe de transition du capitalisme un communisme, sans passer par le socialisme. Leurs interlocuteurs, des théoriciens, se révèlent manifestement sceptiques. Dans la Revue Nouvelle, qui fait également une large place aux opposants, le débat est plus directement politique. Apparaissent favorables aux projets certains représentants européens des mouvements écologistes et néo-gauchistes (pas français) et certains libéraux (comme Ralf Dahrendorf, le Raymond Aron allemand)⁶. Les autres intervenants critiquent l'irréalisme du projet et dénoncent les risques qu'il implique, d'un démantèlement des

5 Collectif Charles Fourier, *Economie et Société*, 3, Place Montesquieu, B-1348 Louvain-la-Neuve. Belgique. Philippe Van Parijs semble être le principal animateur de ce collectif.

6 Ce chassé-croisé entre positions politiques opposées n'est pas une preuve du bien-fondé du projet, mais il est un indice de son intérêt. En France, le projet intéresse certains libéraux (cf. Y. Bresson, « L'Après Salarial », *Economica*, 1984) et la revue « La Grande Relève des Hommes par la Science ». Par contre, Alain Lipietz, porte-parole des Verts y est hostile.

protections sociales et d'instauration d'une société duale. Risques dénoncés également par André GORZ qui redoute essentiellement, par ailleurs, la dissociation proposée du travail et du revenu et la désocialisation qui résulterait selon lui de l'octroi de droits qui ne se doubleraient pas d'obligations. C'est, au contraire, cette rupture des liens entre le travail et la rémunération, ou plutôt la perspective d'un revenu social indépendant de la contribution productive, qui semble intéressante et prometteuse à Alain Caillé. Elle ouvre la voie nécessaire, estime-t-il à la définition d'une citoyenneté non utilitaire et à l'ébauche d'un rapport social qui ne se fonderait plus sur la nécessité matérielle et le travail mais sur lui-même. N'est-ce pas là, demande-t-il la condition première de fonctionnement d'une démocratie, le préalable véritable à tout débat politique authentique ? Reste que la formulation du Cercle Charles Fourier ne semble guère tenable au plan financier. Soit l'AU sera dérisoire. Soit elle sera d'un coût exorbitant et guère présentable politiquement et économiquement. A. Caillé suggère donc une forme atténuée d'AU (à mi-chemin entre AU et revenu garanti) qui, à certaines conditions garantirait à toute personne célibataire de plus de 25 ans un revenu minimum de 2 500 F par mois. Ahmet INSEL, après avoir discuté des incidences sociales et financières des divers projets concurrents, propose un chiffrage de cette hypothèse (approximatif, bien sûr. Mais il n'existe rien de bien précis sur la question et les estimations d'A. Insel s'en révèlent d'autant plus précieuses) qui semble raisonnable tant du point de vue de sa démarche que du résultat auquel il aboutit. Au minimum le coût de cette AU, ainsi allégée au plan financier mais sauvegardant l'essentiel de sa charge symbolique, ne serait pas tel qu'il puisse interdire la discussion de principe. Dont on mesurera l'enjeu, par exemple, au fait suivant : actuellement il est possible, en combinant toutes les formes d'aide existantes de percevoir 2 000 F par mois toute sa vie⁷. Mais à la condition de passer celle-ci à courir les bureaux d'aide sociale, de devenir un spécialiste, et de cumuler stage de formation fictive sur stage de formation fictive. Même à un niveau de ressources égal, il est clair que la perspective d'un revenu régulier, minime mais cumulable avec d'autres et

7 Cf. l'article d'Alain Lebaube « Allocataire de carrière » dans Le Monde du 19 août 1987.

obtenu sans avoir à subir l'humiliation et la tracasserie de passer son temps à le demander changerait un certain nombre de choses de manière peut-être décisive. Alors, révolution ? Certainement pas. Mais changement important, qui contribuerait à desserrer l'emprise de l'inéluctable ? Oui, peut-être.

Dans un tout autre registre : ce numéro se termine avec la fin de l'article consacré par Philippe GOTTRAUX à la discussion de Louis Dumont.

Signalons, pour le déplorer, que le numéro 22 du MAUSS comportait bon nombre d'erreurs typographiques. Mondher KILANI prie ses lecteurs de l'en excuser. Philippe Gottraux également, qui nous demande par ailleurs de préciser que dans son texte sur l'anti-utilitarisme la dernière phrase de son premier alinéa se terminait par « que des points de vue « critiques » (un certain Marx, Polanyi, Sahlins...) ». Ceci afin de rectifier l'impression accréditée par mon éditorial que son texte aurait été anti-antiutilitariste.

Enfin, en liaison avec le séminaire du CREA, consacré cette année au thème des « logiques de l'extériorité », le MAUSS et le CRÉA ont décidé d'organiser en 1987-1988 trois séances de discussions sur « relativisme et rationalité. Ces séances auront lieu dans les locaux du CREA (1, Rue Descartes, Ecole Polytechnique, 75 005) probablement de 14 h 30 à 17 h. On trouvera le programme provisoire de ces séances ainsi plus généralement, que celui des séances du séminaire de CREA à la fin de ce numéro.

Alain Caillé.